

Département de

**SEINE-ET-MARNE**

-----  
Arrondissement de  
**PROVINS**

-----  
Canton de  
**FONTENAY-TRÉSIGNY**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

*Liberté Égalité Fraternité*

## ***Mairie de Bernay-Vilbert***

Le conseil municipal de la commune de Bernay-Vilbert, légalement convoqué le 11 juin 2025, s'est réuni en mairie de Bernay pour une séance ordinaire sous la présidence de Sandrine RENÉ, Maire, le 16 juin 2025.

Etaient présents : Sandrine RENE, Maire.

Frédéric CARREIRA, Émilie DESMARECAUX, adjoints au Maire.

Amélie BROCCQ, Patrice LEGRAND, Anthony DAUCÉ, Alexis TIMECHINAT, Stéphane MOREL, Patrick STOURME, conseillers municipaux.

Procès-Verbal de séance n°25.06

Absent(s) excusé(s) :

Philippe SPITZ représenté par Sandrine RENÉ.

Nathalie LAILLE représentée par Amélie BROCCQ.

Bruno CISSÉ représenté par Stéphane MOREL.

Élyane GOBEAUT représenté par Émilie DESMARECAUX

Absent(s) : Géraldine MIRAT

Secrétaire de séance : Émilie DESMARECAUX

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 20 h 05

### **Ordre du Jour :**

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 mai 2025,
2. Autorisation de demande de subvention FER 2025,
3. Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2025/2029,
4. Révision des loyers 2025,
5. Questions Diverses.

Conformément à l'article L.2121-15 de la CGCT, Madame Émilie DESMARECAUX est nommée secrétaire de séance et ceci à l'unanimité des membres présents.

### **Point 1 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 mai 2025**

#### **DCM25.38**

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025, tel qu'annexé à la présente délibération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **Point 2 – Autorisation de demande de subvention Fonds d'Équipement Rural 2025**

Sandrine RENÉ, Maire, rappelle que le budget primitif voté en avril 2025 prévoit la rénovation de la route de Courtomer et que nous étions accordés pour déposer un dossier Fonds d'Équipement Rural (FER). Patrice LEGRAND, conseiller municipal, demande le montant de subvention que la commune pourrait prétendre. Mme le maire précise que l'enveloppe maximale des travaux subventionnables est de 100 000 € et, qu'en général, un taux maximum de 35 % est possible pour des travaux de voirie.

#### **DCM25.39**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural porte sur *la création de gares de croisement sur la route de courtomer estimée à 86 290€ HT honoraires maîtrise d'œuvre inclus*.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le programme de travaux présenté par la maîtrise d'œuvre DIDIER JAKUBCZAK et Madame le Maire

**DECIDE** de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués.

**S'ENGAGE :**

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de 2 ans à compter de la date de signature de la convention,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans,
- à inscrire cette action au budget 2025,
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **Point 3 – Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2025/2029**

Madame le Maire indique que la CAF (Caisse des Allocations Familiales) privilégie dorénavant l'échelon intercommunal comme maillage territorial pour le périmètre d'une Convention Territoriale Globale (CTG) comme projet social d'un territoire.

Alexis TIMECHINAT, conseiller municipal, questionne sur la gratuité du dispositif et Stéphane MOREL, conseiller municipal, si la commune a déjà bénéficié de subvention.

Madame le Maire précise qu'aucun frais n'est prévu dans l'adhésion à cette convention et qu'à ce jour la commune n'a pas bénéficié de subvention de la CAF.

Monsieur CARREIRA, adjoint au maire, complète en indiquant que le Syndicat des Écoles bénéficie régulièrement de subvention pour le périmètre du périscolaire.

## DCM n°25.40

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

VU le Code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 ;

VU le Code de l'Action sociale et des familles ;

VU l'arrêté du 3 octobre 2021 relatif à l'Action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) ;

VU la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) de la branche Famille de la Sécurité Sociale pour la période 2023-2027 arrêté entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) ;

VU la délibération du 17 décembre 2020 du Conseil communautaire du Val Briard relative à la Convention Territoriale Globale (CTG) signée le 18 décembre 2020 par la CAF, la Communauté de Communes du Val Briard, les communes (CCVB) et les syndicats intercommunaux des écoles du territoire ;

**CONSIDERANT** que la CTG arrive à terme au 31 décembre 2024 ;

**CONSIDERANT** la volonté des parties de renouveler la CTG pour la période 2025-2029 ;

**CONSIDERANT** le diagnostic de territoire réalisé à l'échelle du territoire de la CCVB et reposant sur les axes jugés prioritaires suivants :

- Petite enfance – Enfance
- Parentalité - Animation de la vie sociale
- Accès au droit, précarité, inclusion numérique
- Jeunesse

**CONSIDERANT** la nécessité de répondre aux différents besoins du territoire identifiés dans les champs des politiques familiales ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les orientations et les actions de la CTG telles que définies dans ladite convention et annexée à la présente délibération.

**DIT** que la CTG est conclue pour une durée de cinq ans.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la CTG 2025-2029.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **Point 4 – Révision des loyers 2025**

### **DCM25.41**

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'augmenter les loyers des logements communaux à compter du 1er juillet 2025, suivant l'indice des loyers de référence au 1<sup>er</sup> trimestre 2025, soit 1.4%.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'appliquer les loyers suivants à compter du 1er juillet 2025, compte tenu de l'indice de référence des loyers valeur au 1er trimestre 2025, à l'arrondi entier inférieur :

<b>ADRESSES</b>	<b>MONTANTS LOYERS</b>
<b>Logements au 30 avenue du Général Leclerc - BERNAY</b>	
1 <sup>er</sup> étage gauche	404.00 €
2 <sup>ème</sup> étage gauche	388.00 €
1 <sup>er</sup> étage droite	370.00 €
2 <sup>ème</sup> étage droite	384.00 €
30 bis Rez-de-chaussée (Local professionnel)	713,00 €
<b>Logements au 32 avenue du général Leclerc - BERNAY</b>	
Etage	686.00 €
Rez-de-chaussée	592.00 €

<b>Place de la Mairie - VILBERT</b>	
1 <sup>eraq</sup> étage (étage Gontier)	497.00 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **Point 5 - Questions Diverses**

Madame le Maire informe :

- Des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du CGCT :  
Deux contrats de location de salle des fêtes, un achat de concession au cimetière de Vilbert et de la convention d'occupation précaire d'un terrain nu
- Les élèves latinistes nous ont adressé une carte de remerciement pour la subvention qui leur a été attribuée.
- Le Pôle Autonomie Territorial a également adressé ses remerciements pour la subvention accordée.
- Le conseil départemental réalisera des travaux sur la RD1004, dans le sens Paris-Provins, du 23 juin au 29 août 2025. Ces travaux concerneront trois ouvrages d'art (le pont de l'échangeur, le pont au-dessus du ru de Vulaine et celui au-dessus de l'Yerres), ainsi que la réfection de la bande de roulement. La circulation sur Vilbert risque de fortement être augmentée. De ce fait, des balises blanches (types J11) seront réinstallées par l'entreprise VILL'EQUIP dans les prochains jours.
- L'avis de consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre a été mis en ligne le 15 juin 2025. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 4 juillet 2025. Le choix de l'entreprise sera validé lors du conseil municipal prévu le 21 juillet 2025.
- Nous avons reçu la notification de l'attribution de la subvention de l'état (DETR) pour un montant de 6 548 €, correspondant à 15 % du coût total des travaux de rénovation de l'éclairage public.
- Les travaux de rénovation de la toiture de l'auvent de la salle des fêtes seront effectués par l'entreprise « La Calmetienne des bâtiments ». Les travaux débiteront le 17 juin 2025.
- Les travaux prévus au 32 avenue du Général Leclerc seront réalisés au mois de juillet : la maçonnerie débutera en début de mois, suivie des menuiseries à partir de la mi-juillet.
- La campagne de rebouchage des nids de poule par l'entreprise WIAME se déroulera du 17 au 19 juin 2025 suivant les conditions météorologiques.
- Le curage des réseaux d'eaux pluviales sera effectué par l'entreprise Séché, les 16 et 17 juin 2025.
- Le SDIS a émis un avis favorable concernant le Schéma Défense Incendie de notre commune.
- L'entreprise SOBECA-RESONANCE a été chargée du déploiement de la fibre optique sur les sites isolés. L'implantation de nouveaux poteaux pourra s'avérer nécessaire pour permettre le déploiement, qui devrait s'étaler sur une période de deux ans.
- La procédure de descente continue des avions à destination de l'aéroport de Paris-Orly a fait l'objet d'une concertation environnementale ainsi qu'une enquête publique en 2023. Cette technique vise à optimiser les procédures de circulation et ainsi, réduire le bruit et la consommation de carburant des avions. Notre commune ne faisait pas partie du périmètre réglementaire de l'enquête publique. Toutefois, un porter à connaissance à destination de 40 communes dont le nombre de survol d'avions est supérieur à 10 sous 2300 mètres a été entrepris par la Préfecture :  
<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/AEROPORT-ORLY-Mise-en-oeuvre-des-procedures-de-descente-continue-en-configuration-face-a-l-ouest/Rapport-et-conclusions-commission-d-enquete>
- La prochaine campagne de recensement de la population se déroulera début 2026 sur notre commune. Il est important de sensibiliser dès maintenant les administrés afin que tous y participent.

- La révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est à la consultation du public et se déroulera **par voie électronique** du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2025 inclus.

Dates :

- 17 juin : Animation par l'association « Esprit qui Clic » pour les élèves de CM2 et leurs familles sur le thème de l'éducation aux écrans de 18h30 à 20h à la salle des fêtes de Bernay-Vilbert.
- 22 juin : Brocante à Vilbert organisée par le Comité des Fêtes.
- 7 juillet : Réunion pour la révision du PLU avec le bureau d'étude.
- 13 septembre : Spectacle en plein air au lavoir de Vilbert organisé par la Communauté de Communes du Val Briard sur le thème de Molière.

Frédéric CARREIRA, 1<sup>er</sup> adjoint informe qu'un poste d'agent de service et d'entretien est à pourvoir au sein du Syndicat Intercommunal de Écoles de Bernay-Vilbert et de Courtomer. Les détails de l'offre sont disponibles sur le site [emploi-territorial.fr](http://emploi-territorial.fr).

L'Ordre du Jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h55.

Pour extrait conforme, le 16 juin 2025.

Le Maire  
Sandrine RENÉ

Le Secrétaire  
Émilie DESMARECAUX

## Délibération du 16 juin 2025

<b>DCM25.38</b>	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 mai 2025	Unanimité
<b>DCM25.39</b>	Autorisation de demande de FER 2025	Unanimité
<b>DCM25.40</b>	Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2025/2029	Unanimité
<b>DCM25.41</b>	Révision des loyers 2025	Unanimité